

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1893.**

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1892 s'élève à fr.	4,579,100	»
Le projet de Budget pour 1893 monte à	4,705,900	»
	<hr/>	
Soit une augmentation de fr.	126,800	»

qui porte exclusivement sur l'article 4 dont l'allocation, formant le Budget de la Chambre des Représentants, est élevée de 727,500 francs à 854,300 francs, en prévision d'une session plus longue que celle de 1892.

(88)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1893, à la somme de quatre millions sept cent cinq mille neuf cents francs (4,703,900 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 10 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I^{er}.				
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000 »	3,500,000 »	
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »		
CHAPITRE II.				
3	Sénat	105,000 »	105,000 »	
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	854,500 »	854,500 »	
CHAPITRE IV. COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750 »	246,000 »	
6	— du personnel des bureaux	153,650 »		
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »		
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »		
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000 »		
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONSfr.		4,705,900 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 février 1892.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1893.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT PAR AG.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.	
CHAPITRE PREMIER.						
1	•			3,500,000	•	
2	•			200,000	•	
CHAPITRE II.						
3	•			85,000	20,000	
CHAPITRE III.						
4	•			854,500	•	
CHAPITRE IV.						
COUR DES COMPTES.						
MEMBRES DE LA COUR.						
5	a.		1	11,250	70,750	•
	b.		6	8,500		
	c.		1	8,500		
			8			
PERSONNEL DES BUREAUX.						
6	•		51	155,650	•	
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.						
7	•			20,000	•	
PENSIONS.						
8	•			1,200	•	
9	•			1,900	•	
TOTAL.					• • • fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,500,000	3,500,000	•	•	3,500,000	3,500,000 • 200,000 •	
105,000	105,000	•	•	105,000	92,661 26	
854,300	727,500	126,800	•	844,455	725,061 86	
70,750	70,750	•	•	70,750	70,750 •	
153,650	153,650	•	•	148,150	140,350 •	
20,000	20,000	•	•	20,000	17,445 27	
1,200	1,200	•	•	1,200	•	
1,000	1,000	•	•	1,000	450 •	
4,705,900	4,579,100	126,800	•	4,690,555	4,547,618 39	
AUGMENTATIONfr.		126,800 •				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des Comptes
<p>TOTALfr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,500,000	•	»	5,500,000	5,500,000	•
105,000	105,000	•	»	105,000	92,661 26	
854,500	727,500	126,800	•	844,455	725,961 80	
246,600	246,600	•	»	241,100	228,905 27	
4,705,000	4,570,100	126,800	•	4,690,555	4,547,618 39	
AUGMENTATION. . . . fr.		126,800				

(%)